

6498/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 mars 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 mars 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

E 17603



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 mars 2023
(OR. en)

6498/23

SOC 116
EMPL 75
SAN 83

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)
--------	---

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de membres et de suppléants
du conseil d'administration de l'Agence européenne
pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres et des suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu des décisions du 9 avril 2019¹, du 6 juin 2019², du 8 juillet 2019³, du 14 juin 2021⁴ et du 2 juin 2022⁵, le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Les membres et suppléants restent en fonction jusqu'à ce qu'il soit pourvu au renouvellement de leur mandat ou à leur remplacement.
- (3) Les membres et les suppléants sont nommés pour une période de quatre ans,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

-
- ¹ Décision du Conseil du 9 avril 2019 portant nomination des membres et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 135 du 11.4.2019, p. 7).
 - ² Décision du Conseil du 6 juin 2019 portant nomination des membres et des membres suppléants représentant les gouvernements au sein du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Grèce, la France et le Luxembourg (JO C 195 du 11.6.2019, p. 4) et décision (UE) 2019/963 du Conseil du 6 juin 2019 portant nomination d'un membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la France (JO L 156 du 13.6.2019, p. 3).
 - ³ Décision du Conseil du 8 juillet 2019 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour la Hongrie (JO C 232 du 10.7.2019, p. 4).
 - ⁴ Décision du Conseil du 14 juin 2021 portant nomination d'un membre et d'un membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour la Lettonie (JO C 234 I du 17.6.2021, p. 3).
 - ⁵ Décision (UE) 2022/896 du Conseil du 2 juin 2022 portant nomination d'un membre et d'un membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour la Roumanie (JO L 155 du 8.6.2022, p. 49).

Article premier

Sont nommés membres et suppléants du conseil d'administration de l'EU-OSHA pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

État membre	Membres	Suppléants
Belgique	M ^{me} Véronique CRUTZEN	M ^{me} Aurore MASSART
Bulgarie	M ^{me} Darina KONOVA	M. Nikolay ARNAUDOV
République tchèque	M. Jaroslav HLAVÍN	M ^{me} Lucie KYSELOVÁ
Danemark	M ^{me} Annemarie KNUDSEN	M ^{me} Anne-Marie VON BENZON
Allemagne	M. Kai SCHÄFER	M. Sebastian HAUS-RYBICKI
Estonie	M ^{me} Silja SOON	M ^{me} Marika LIIV
Irlande	M ^{me} Marie DALTON	M. Stephen CURRAN
Grèce	M. Ioannis KONSTANTAKOPOULOS	M ^{me} Aggeliki MOIROU
Espagne	M. Carlos ARRANZ CORDERO	M ^{me} Mercedes TEJEDOR AIBAR
France	M ^{me} Lucie MEDIAVILLA	M ^{me} Anne AUDIC
Croatie	M ^{me} Marina PRELEC	M ^{me} Žanna JANČIEV
Italie	M. Antonio VALENTI	M ^{me} Laura TOMASSINI
Chypre	M. Aristodemos ECONOMIDES	M. Chrysanthos SAVVIDES
Lettonie	M. Renārs LŪSIS	M ^{me} Jolanta GEDUŠA
Lituanie	M ^{me} Aldona SABAITIENĖ	M ^{me} Gintarė BUŽINSKAITĖ
Luxembourg	M. Marco BOLY	M ^{me} Patrice FURLANI
Hongrie	M. Attila LUMNICZKY	M. Gyula MADARÁSZ
Malte	M. Melhino MERCIECA	M. Silvio FARRUGIA
Pays-Bas	M ^{me} Tanja WESSELIUS	M. Martin DEN HELD

État membre	Membres	Suppléants
Autriche	M ^{me} Gertrud BREINDL	M ^{me} Anna RITZBERGER-MOSER
Pologne	M ^{me} Agnieszka WOLSKA	M ^{me} Agnieszka GAJEK
Portugal	M. Nelson FERREIRA	M ^{me} Paula SOUSA
Roumanie	M ^{me} Elena PERJU	M ^{me} Veronica HAȘ
Slovénie	M. Nikolaj PETRIŠIČ	M ^{me} Vladka KOMEL
Slovaquie	M ^{me} Martina KOSTURÁKOVÁ	M. Adam ŠULÍK
Finlande	M. Raimo ANTILA	M ^{me} Liisa HAKALA
Suède	M. Magnus FALK	M ^{me} Johanna BENGTTSSON RYBERG

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

État membre	Membres	Suppléants
Belgique	M ^{me} Caroline VERDOOT	M. Kris VAN EYCK
Bulgarie		
République tchèque		
Danemark	M. Ulrik SPANNOV	M. Can SARIALTUN
Allemagne	M. Sebastian SCHNEIDER	M. Moriz-Boje TIEDEMANN
Estonie		
Irlande	M. Dessie ROBINSON	M. Sylvester CRONIN
Grèce	M. Andreas STOIMENIDIS	M. Markos KONTIZAS
Espagne	M ^{me} Ana GARCÍA DE LA TORRE	M. Rubén PINEL BALLESTEROS
France	M. Abderrafik ZAIGOUCHE	
Croatie		
Italie		M ^{me} Cinzia FRASCHERI
Chypre	M. Evangelos EVANGELOU	M. Stelios CHRISTODOULOU
Lettonie	M. Mārtiņš PUŽULS	M ^{me} Gita OŠKĀJA

État membre	Membres	Suppléants
Lituanie	M ^{me} Inga RUGINIENĖ	M. Ričardas GARUOLIS
Luxembourg		
Hongrie		
Malte	M. Victor CARACHI	M. Anthony CASARU
Pays-Bas	M. Wim VAN VEELLEN	
Autriche	M ^{me} Julia NEDJELIK-LISCHKA	M ^{me} Petra STREITHOFER
Pologne	M. Tomasz NAGÓRKA	M ^{me} Paulina BARAŃSKA
Portugal	M. Eduardo Manuel NOGUEIRA CHAGAS	M ^{me} Vanda Teresa ROGADO MADEIRA PEREIRA DA CRUZ
Roumanie		
Slovénie		
Slovaquie	M. Peter RAMPAŠEK	M. Vladimír KMEC
Finlande	M. Erkki AUVINEN	M ^{me} Lotta SAVINKO
Suède	M ^{me} Karin FRISTEDT	M ^{me} Cyrene MARTINSSON WAERN

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

État membre	Membres	Suppléants
Belgique	M. Kris DE MEESTER	M. Marc DE WILDE
Bulgarie	M. Georgi STOEV	M ^{me} Petya GEOREVA
République tchèque	M. Jiří PUTNA	M. Martin RÖHRICH
Danemark	M. Clemens ØRNSTRUP ETZERODT	M. Jens SKOVGAARD LAURITSEN
Allemagne	M. Eckhard METZE	M. Stefan ENGEL
Estonie	M ^{me} Marju PEÄRNBERG	
Irlande	M. Michael GILLEN	M ^{me} Katharine MURRAY
Grèce	M ^{me} Katerina DASKALAKI	

État membre	Membres	Suppléants
Espagne	M ^{me} Miriam PINTO LOMEÑA	M ^{me} Laura CASTRILLO NÚÑEZ
France	M. Franck GAMBELLI	M. Patrick LÉVY
Croatie	M. Nenad SEIFERT	M ^{me} Nuša ŽUNEC
Italie	M ^{me} Fabiola LEUZZI	M. Pier Paolo MASCIOCCHI
Chypre	M. Emiliós MICHAEL	M. Polyvios POLYVIOU
Lettonie		
Lituanie	M ^{me} Rūta JASIENĖ	
Luxembourg	M. Thierry GRIMÉE	M. Marc KIEFFER
Hongrie	M. István KOMORÓCZKI	
Malte	M. Martin BONDIN	M. Joseph DELIA
Pays-Bas	M. Mario VAN MIERLO	
Autriche	M ^{me} Christa SCHWENG	M. Tobias SONNWEBER
Pologne		
Portugal	M. Manuel Marcelino PERALTA DA PENA COSTA	M. Luís HENRIQUE
Roumanie	M ^{me} Victorița Mihaela GRIGORE	
Slovénie	M. Jože SMOLE	
Slovaquie	M. Robert MEITNER	M ^{me} Silvia SUROVÁ
Finlande	M ^{me} Auli RYTIVAARA	M ^{me} Anne SALOMAA
Suède	M ^{me} Cecilia ANDERSSON	M. Anders WESTLUND

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
